

COMPTE-RENDU DU 24/06/2021

Ordre du jour :

Présents : Claude ARMBRUSTER, Jérôme CONVERSET, Fabrice HALLER, Stéphane JANOT, Eugène LECOUFFE, Marcel TAVERNIER, Claude VUILLEMIN.

Absent excusé : André BILLOTTE, Sylvie GROSDÉMOUGE, Françoise KAMERER, Olivier MONNIER (procuration à Claude VUILLEMIN).

Secrétaire de séance : Fabrice HALLER

DELIBERATIONS

- 1** **Approbation du compte-rendu de la séance du 22/04/2021**
- 2** **Déclassement du domaine public d'une partie de l'accotement rue du Moulin Brisse**
- 3** **Cession d'une partie de l'accotement aux riverains rue du Moulin Brisse**
- 4** **DM1 Budget forêt**
- 5** **Augmentation du temps de travail hebdomadaire de l'agent d'entretien des locaux < à 10 %**
- 6** **Recrutement d'un agent technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité**

QUESTIONS DIVERSES

- 1** **Achat de terrain près de la station de pompage**
- 2** **Achat de terrain à l'intersection de la grande rue et de la rue du Moulin Brisse**

DELIBERATIONS

1 **Approbation du compte-rendu de la séance du 22/04/2021**

Le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu du 22/04/2021 et demande s'il y a des remarques. Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité.

Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 8

2 **Déclassement du domaine public d'une partie de l'accotement rue du Moulin Brisse**

Le Maire explique que le 30 novembre 2018 un procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques a été établi par le cabinet Delplanque d'Héricourt concernant des parcelles rue du moulin brisse. Suite à cela, il a été constaté qu'il y a eu des erreurs d'indication données lors de l'implantation des maisons les années précédentes sur les parcelles ZA77, ZA104, ZA105, ZA102.

Le procès-verbal de délimitation laisse apparaître un empiètement sur le domaine public.

Afin de réparer l'erreur commise et de se mettre en conformité avec le bornage, il convient donc de procéder au déclassement des bandes de terrain référencées comme suit : ZA125 pour 91 Ca, ZA126 pour 47 Ca, ZA127 pour 70 Ca, ZA128 pour 52 Ca, ZA129 pour 23 Ca (voir les procès-verbaux de délimitation).

Aucune remarque ni question.

Le Conseil prononce le déclassement des bandes de terrain citées ci-dessus et approuve l'intégration au domaine privé communal et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.

Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 8

3 Cession d'une bande de terrain aux propriétaires riverains, rue du Moulin Brisse

Par la délibération 2021/4/2 du 24/06/2021, le conseil a prononcé le déclassement des parcelles : ZA125 pour 91 Ca, ZA126 pour 47 Ca, ZA127 pour 70 Ca, ZA128 pour 52 Ca, ZA129 pour 23 Ca et a approuvé l'intégration au domaine privé communal.

Afin de mettre en conformité le cadastre et de rectifier les erreurs d'indication commises les années précédentes, le Maire propose de céder aux propriétaires riverains ces parcelles pour l'euro symbolique et la prise en charge des actes notariés par la commune.

Aucune remarque ni question.

Le conseil approuve la cession des parcelles aux propriétaires riverains pour l'euro symbolique et la prise en charge des frais notariés, autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 8

4 DM1- Budget forêt

Le Maire explique qu'il a été budgétisé 15 500 € au compte 611 concernant les travaux de bûcheronnage et d'abattage et l'assistance technique de l'ONF, cette somme a été calculée par rapport au volume de bois à préparer. Or le volume a été sous-estimé et il manque des crédits pour régler les dernières factures.

Il propose d'augmenter les crédits au compte 611 de 5 000 € et afin d'équilibrer la DM d'augmenter les crédits en recette de 5 000 € au compte 7022.

Aucune remarque ni question.

Le conseil approuve l'augmentation de crédit de 5 000 € au compte 611 et 7022

Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 8

5 Augmentation temps de travail hebdomadaire < à 10 % pour l'agent d'entretien des locaux

Le Maire explique que depuis sa reprise, l'agent d'entretien des locaux effectue 30 mn d'heures complémentaires par semaine pour la désinfection poussée des locaux. Afin de régulariser cette augmentation récurrente, il propose d'augmenter le temps de travail de l'agent d'entretien des locaux de 30 mn hebdomadaires portant ainsi son temps de travail à 3h30 par semaine.

Aucune remarque ni question.

Le conseil approuve l'augmentation de durée hebdomadaire de 30 mn portant ainsi le temps de travail de l'agent d'entretien à 3h30, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 8

6 Recrutement d'un agent technique pour accroissement temporaire d'activité

L'agent technique titulaire ayant fait valoir son droit à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2021, il sera radié des cadres à cette date.

Il est donc nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié au départ en retraite, en attendant le recrutement d'un agent titulaire (délai de recrutement environ 3, 4 mois).

Le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 1^{er} juillet 2021 au 31 octobre 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps non complet à hauteur de 7 h00 minutes hebdomadaires.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la base de l'indice brut 381, indice majoré 351.
Aucune remarque ni question.

Le conseil approuve le recrutement d'un agent technique polyvalent pour accroissement temporaire d'activité.
Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 8

Arrivée de Mme Sylvie GROSDÉMOUGE à 19h21.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Achat de terrain station de pompage** : pour avoir accès à nos conduites, derrière la station de pompage, il serait judicieux d'acquérir le terrain d'environ 3 ares pour un montant de 450 € hors frais de notaire.

La conduite d'adduction qui passe au-dessus du ruisseau est à sécuriser car il y a un risque de casse.

- **Achat de terrain à l'intersection de la Grande Rue et du Moulin Brisse.**

Le terrain est en vente à l'intersection de ces 2 rues, afin d'aménager un carrefour sécurisé (le stop n'est pas respecté et l'arrêt de bus est mal positionné ce qui est dangereux pour les enfants qui prennent le bus à cet endroit), il serait bon d'envisager l'achat d'une partie de ce terrain soit 2 Ares.

- Achat d'une brosse métallique pour désherber le bord des trottoirs.

- M. le Maire propose de faire un pot de départ pour l'employé communal.

- Remise en état du chloromètre qui est tombé en panne le mois dernier pour un montant de 800€ environ.

Il y a eu aussi une réparation de fuite d'eau sur la route de Saulnot, l'accès à la bouche à clé a dû être refait.

Il reste 13 bouches à clé à repérer et à rendre accessibles.

L'arrivé au château d'eau est de 130m³ jour pour une consommation de 50m³.

- Le terrain devant la Chapelle a été nivelé et un chemin d'accès de 1.5m de large en gravillon a été réalisé.

- L'architecte des bâtiments de France s'est déplacé pour la fontaine couverte, il a donné des conseils pour la restauration : les tuiles seront déposées et nettoyées, le lattage sera remplacé par un lattage en châtaigner, la zinguerie sera également remplacée, le bardage sera nettoyé et lasuré.

- La fabrication de la véranda est pratiquement terminée, celle-ci sera prochainement installée.

- L'implantation des radars pédagogiques ne se fera probablement pas avant Septembre compte tenu de la demande d'arrêté de voirie qui a été déposée cette semaine (le délai de réponse est de 15 jours) et des vacances qui arrivent.

- Survole d'un drone ce Samedi matin pour la réalisation d'un film touristique sur le Pays de Villersexel.

- Pas de date précise d'intervention pour le marquage au sol des marches d'accès aux bâtiments publics.

- Le secrétariat de mairie et l'agence postale seront fermés du 14/07 au 08/08/2021 en raison des congés.

- Monsieur le Maire souhaite de bonnes vacances à tous et nous donne rendez-vous en Septembre.

Fin de séance à 19H42.

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.